

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 13 mai 2020.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue par visioconférence le 13 mai 2020 à compter de 19h30.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
Mme Martine Côté (Saint-Damase)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

M. Normand Boulianne (représentant Amqui)
M. Denis Viel (représentant de Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absence : M. Bruno Côté (représentant de Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
Mme Nathalie Lévesque, directrice du service de génie municipal
M. Frédéric Desjardins, urbaniste service d'aménagement et d'urbanisme
M. Steve Ouellet, directeur du service de développement
M. Ghislain Paradis, directeur du service de protection incendie et d'organisation de secours

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2020-100 concernant la constatation du quorum et l'enregistrement et la diffusion des séances publiques de la MRC dans le contexte de la COVID-19

Considérant le maintien de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en lien avec la pandémie de la COVID-19 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil de la MRC et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Considérant que l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances en rendant publique les séances de la MRC de La Matapédia en faisant connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ;

Considérant qu'en regard de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, les séances publiques de la MRC de La Matapédia tenues par visioconférence seront enregistrées et diffusées dès que possible sur le site Internet de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jérémie Gagnon, il est résolu :

1. Que le quorum soit constaté ;
2. Que le conseil de la MRC accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par visioconférence et ;
3. Que la présente séance soit enregistrée et diffusée dès que possible sur le site Internet de la MRC.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2020-101 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mai 2020

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020 - Adoption
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service de génie municipal
 - 5.1. Adjudication du contrat d'entretien paysager
 - 5.2. Adjudication du mandat de contrôle des sols
 - 5.3. Adjudication du contrat d'achat d'un GPS et d'ordinateurs portables
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 6.1. Projet de règlement 2020-04 modifiant le règlement numéro 2016-02 visant la numérotation civique des bâtiments du territoire non organisé du Lac-Casault (secteur privé entre les lacs Casault et Causapsca)l)
 - 6.2. Recommandation à la CPTAQ sur une demande d'autorisation en zone agricole
7. Communication du service de foresterie - Renouvellement de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et gravier sur les terres du domaine de l'État
8. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
 - 8.1. Rapport annuel incendie 2019 – Adoption
 - 8.2. Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie ou de pandémie – Adoption
9. Communication du service de développement
 - 9.1. Rapport d'activité du FDT 2019-2020 – Adoption
 - 9.2. Priorités d'intervention du FRR 2020-2021 - Adoption
10. COVID-19
 - 10.1. Règlement N°2020-02 - Mesures financières d'assouplissement dans la perception des taxes (TNO) et des quotes-parts - Adoption
 - 10.2. Taux d'intérêt pour les comptes passés dus
 - 10.3. Vente pour défaut de paiement de taxes - Suivi
11. Projet de règlement N° 2020-03 – Création d'un fonds de roulement
12. Déploiement des services de Desjardins sur le territoire de la MRC – Résolution
13. Plan d'action concernant la légalisation du cannabis - Demande de report
14. Motion de félicitations à M. Germain Barrette, directeur du Parc régional de Val-d'Irène
15. Correspondance
16. Période de questions de l'assistance
17. Autres sujets
 - 17.1. Prochaines rencontres – 10 juin à 19h30 (travail), 17 juin à 19h30 (ordinaire)
 - 17.2. Lac-à-l'épaule du conseil – Suivi
 - 17.3. Formation des élus
 - 17.4. Report facturation SQ - Conseil des ministres
 - 17.5. COVID-19 et levée des barrages routiers
18. Levée de la séance

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2020 - ADOPTION

Des informations en suivi au procès-verbal sont apportées concernant le point 6.4 (Report du versement prévu le 30 juin 2020 au MSP pour la Sûreté du Québec).

Résolution CM 2020-102 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2020

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

La séance se déroulant par visioconférence et à huis clos, il n'y a pas d'intervention de l'assistance.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

5.1 Adjudication du contrat d'entretien paysager

Résolution CM 2020-103 concernant l'adjudication du contrat d'entretien paysager des terrains du palais de justice, du centre administratif et de la caserne d'Amqui

Considérant que la MRC de La Matapédia doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien paysager du terrain du palais de justice, du bâtiment administratif et de la caserne incendie d'Amqui ;

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat dudit service professionnel ;

Considérant que le fournisseur suivant a déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres :

- Saynet Services Ménagers (9210-1153 Québec inc.) 22 590,29 \$;

Considérant que le responsable de l'achat a attesté de la conformité de l'ensemble du processus d'appel d'offres relatif à ce projet ;

Considérant que tout membre du conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. d'octroyer à Saynet Services Ménagers (9210-1153 Québec inc.) au montant de 22 590,29 \$ taxes incluses, le contrat d'entretien paysager des terrains du palais de justice, du centre administratif et de la caserne d'Amqui pour l'été 2020, 2021, 2022 et 2023 (2023 en option) ;
2. d'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres SÉ@O ;
3. d'autoriser M. Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

5.2 Adjudication du mandat de contrôle des sols

Résolution CM 2020-104 concernant l'adjudication d'un mandat de services professionnels pour le contrôle des sols et matériaux pour les travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout 2020

Considérant Qu'il est nécessaire d'effectuer le contrôle des sols et des matériaux pour des projets de voirie et de pose de conduites pour les projets des municipalités locales réalisés à l'été 2020 ;

Considérant Que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour l'achat dudit service professionnel ;

Considérant Que les fournisseurs suivants ont déposé des soumissions conformes dans le cadre dudit appel d'offres :

- ABS ;
- GHD Consultants Ltée ;
- Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc ;
- SNC-Lavalin GEM Québec inc. ;

Considérant Que le responsable de l'achat a attesté de la conformité de l'ensemble du processus d'appel d'offres relatif à ce projet ;

Considérant Que l'achat dudit service professionnel occasionne une dépense de 25 000 \$ et plus (taxes et tous frais applicables inclus) ;

Considérant Que tout membre du Conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. d'octroyer à la firme Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. au montant de 255 626.16 \$ \$ (taxes incluses), le contrat de service professionnel pour le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux qui seront réalisés sous la supervision du service de génie municipal à l'été 2020 ; la MRC de La Matapédia et le service du génie municipal refacturera au coûtant les municipalités visées en fonction des heures réellement effectuées pour leurs projets respectifs ;
2. d'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres SÉ@O ;
3. d'autoriser M. Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

5.3 Adjudication du contrat d'achat d'un GPS et d'ordinateurs portables

Résolution CM 2020-105-A concernant l'adjudication du contrat d'acquisition d'un GPS par le service de génie municipal

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public sur invitation pour l'acquisition d'une station GPS pour le service de génie municipal ;

Considérant qu'elle a reçu une (1) soumission dans le cadre de cet appel d'offres :

- Abtech Services Polytechniques Inc. : 67 754,76 \$;

Considérant que tout membre du Conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer ;

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. André Fournier, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

1. D'octroyer le contrat d'acquisition d'une station GPS par le service de génie municipal à Abtech Services Polytechniques Inc. au montant de 67 754,76 \$ (incluant les taxes et tous frais applicables) ;
2. De financer la dépense par le surplus accumulé de la MRC ;
3. D'autoriser M. Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

Résolution CM 2020-105-B concernant l'adjudication du contrat d'acquisition de trois (3) ordinateurs portables par le service de génie municipal

Considérant que le service de génie municipal requiert l'acquisition de trois ordinateurs portables pour les techniciens lors de la surveillance de travaux en chantier, pour palier à certaines problématiques liées au télétravail (COVID-19) et que les ordinateurs portables actuels présentent des signes de désuétudes ;

Considérant que la compagnie Insight a soumis une proposition de 4 046,07 \$ pour la fourniture de trois (3) ordinateurs portables.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. André Fournier, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

1. D'autoriser l'achat de trois (3) ordinateurs portables au montant de 4 046,07 \$ (incluant les taxes et tous frais applicables) ;
2. De financer la dépense par le surplus accumulé de la MRC ;
3. D'autoriser M. Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

6.1 Projet de règlement 2020-04 modifiant le règlement numéro 2016-02 visant la numérotation civique des bâtiments du territoire non organisé du Lac-Casault (secteur privé entre les lacs Casault et Causapsal)

Monsieur Joël Tremblay, secrétaire adjoint, présente le projet de règlement 2020-04 aux membres du conseil de la MRC.

Avis de motion 2020-106 relatif à la modification du règlement 2016-02 visant la numérotation civique des bâtiments du territoire non organisé du Lac-Casault (secteur privé entre les lacs Casault et Causapsal)

Avis de motion est donné par M. Jérémie Gagnon, voulant que le projet de règlement 2020-04 modifiant le règlement no 2016-02 visant la numérotation civique des bâtiments du territoire non organisé du Lac-Casault (secteur privé entre les lacs Casault et Causapsal) soit déposé et présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil de la MRC de La Matapédia.

6.2 Recommandation à la CPTAQ sur une demande d'autorisation en zone agricole

Résolution CM 2020-107 concernant une recommandation à la CPTAQ sur une demande d'autorisation en zone agricole

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a adressé une demande d'autorisation à la CPTAQ pour remplacer le ponceau P-12239 (P-19679) situé sur la route 132 dans la Ville de Causapsal, à une centaine de mètre de la limite de la municipalité de Lac-au-Saumon ;

Considérant que des travaux et aménagements connexes nécessitent l'élargissement de l'emprise selon le plan fourni par le MTMDET dont certaines parcelles seront acquises et d'autres soumises à une servitude temporaire de travail ;

Considérant que la demande d'autorisation est motivée en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la LPTAA ;

Considérant que les travaux pour le remplacement du ponceau P-12239 (P-19679) ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu ce qui suit :

1. que la MRC de La Matapédia adresse à la CPTAQ une recommandation favorable à la demande d'autorisation du MTMDET afin d'aliéner et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie des lots no 4 809 660 et no 4 809 663 ;
2. que la MRC de La Matapédia renonce au délai de 30 jours prescrit à l'article 60.1 de la LPTAA pour présenter ses observations ou demander une rencontre concernant l'orientation préliminaire de la CPTAQ.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

7.1 Renouvellement de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et gravier sur les terres du domaine de l'État

Résolution CM 2020-108 concernant le renouvellement de l'entente de la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État jusqu'au 31 mars 2021

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu :

1. D'approuver la prolongation pour une période de 7 mois et 7 jours (jusqu'au 31 mars 2021) de l'entente conclue entre la MRC de La Matapédia et les ministères de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 24 août 2015 concernant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et gravier sur les terres du domaine de l'État ;
2. Que la MRC de La Matapédia accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à ladite entente ;
3. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer l'avenant à ladite entente.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS

8.1 Rapport annuel incendie 2019 – Adoption

Résolution CM 2020-109 concernant l'adoption du rapport d'activités 2019 du service incendie

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

1. D'approuver le rapport d'activités 2019 du Service de sécurité incendie de la MRC de La Matapédia tel que présenté par les représentants du service incendie à la rencontre de travail du 6 mai 2020 et ;
2. De le transmettre au Ministre de la Sécurité publique ainsi qu'aux municipalités de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

8.2 Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie ou de pandémie – Adoption

Résolution CM 2020-110 concernant l'adoption du plan particulier d'intervention en cas d'épidémie ou pandémie

Sur une proposition de M. Gino Canuel, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'approuver le plan particulier d'intervention en cas d'épidémie ou pandémie de la MRC de La Matapédia tel que présenté.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Rapport d'activité du FDT 2019-2020 – Adoption

Résolution CM 2020-111 concernant l'adoption du rapport d'activités du FDT 2019-2020

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter le rapport d'activités du Fonds de développement des territoires de la MRC de La Matapédia couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 et déposer ce dernier sur le site Internet de la MRC.

Adoptée.

9.2 Priorités d'intervention du FRR 2020-2021 - Adoption

Résolution CM 2020-112 concernant l'adoption des priorités d'intervention du FRR 2020-2021

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. André Fournier, il est résolu d'adopter les priorités d'intervention 2020-2021 suivantes de la MRC de La Matapédia pour la mise en œuvre du Fonds Régions et Ruralité (FRR), à savoir :

1. Supporter le développement de l'entrepreneuriat et de l'entreprise par des démarches de prospection et d'accompagnement des entreprises stratégiques visant la création et le maintien des emplois ;
2. Travailler de concert avec les partenaires sur les défis reliés à la rétention, à la formation et à l'attraction de la main-d'œuvre et poser des actions pour maximiser la productivité de nos entreprises locales ;
3. Veiller à la mise en œuvre des plans d'actions en développement touristique ainsi qu'en développement agricole et agroforestier du territoire ;

4. Mettre en œuvre le plan de développement durable (Écoterritoire habité) ;
5. Positionner la Matapédia comme territoire attractif pour la visiter, y demeurer, y travailler, y investir et y installer son entreprise ;
6. Prioriser des projets structurants à l'échelle matapédiennne en y réservant des fonds : culture et patrimoine, transport collectif, travailleur de rang ;
7. Soutenir des projets et des initiatives locales et régionales dans une approche de projets structurants qui assure le dynamisme du milieu :
 - Maintenir une enveloppe financière réservée aux municipalités ;
8. Appuyer des ententes à caractère régional et des ententes sectorielles prioritaires par la MRC et la région bas-laurentienne ;
9. Poursuivre la réalisation des mandats de la MRC en matière de planification, de l'aménagement et du développement du territoire.

Adoptée.

10. COVID-19

10.1 Règlement N°2020-02 - Mesures financières d'assouplissement dans la perception des taxes (TNO) et des quotes-parts – Adoption

Résolution CM 2020-113 concernant l'adoption du règlement N° 2020-02, modifiant le règlement No 2019-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de la Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2020

Considérant que le conseil juge opportun d'apporter des assouplissements dans la perception des taxes et des quotes-parts dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter le règlement N° 2020-02, modifiant le règlement No 2019-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2020.

Adoptée.

10.2 Taux d'intérêt pour les comptes passés dus

Résolution CM 2020-114 concernant l'établissement du taux d'intérêt sur les comptes passés dus

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gino Canuel, il est résolu que le taux d'intérêt sur les comptes passés dus soit fixé à 10 %.

Adoptée.

10.3 Vente pour défaut de paiement de taxes - Suivi

Lors de la séance du 8 avril 2020, le conseil a adopté la résolution CM 2020-072 avec l'objectif d'annuler la vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020 dans le contexte de la pandémie du coronavirus (COVID-19). En suivi à l'adoption de cette résolution, il a été demandé à chacune des municipalités d'abroger la liste transmise à la MRC des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020. Seize municipalités ont adopté une résolution afin de ne pas transmettre de liste ou n'avait pas de liste à transmettre. Il reste deux municipalités à prendre une décision à ce sujet. La Ville d'Amqui a signifié son intention de ne pas transmettre cette résolution et de plutôt s'en tenir au report du processus proposé par décret gouvernemental.

11. PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-03 – CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

Avis de motion CM 2020-115 relatif au règlement numéro 2020-03 concernant la création d'un fonds de roulement

Avis de motion est donné par M. Marcel Belzile à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant le numéro 2020-03 constituant un fonds de roulement sera présenté pour adoption.

Résolution CM 2020-116 concernant le projet de règlement 2020-03 créant un fonds de roulement

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'adopter le projet de règlement N° 2020-03 constituant un fonds de roulement.

Adoptée.

12. DÉPLOIEMENT DES SERVICES DE DESJARDINS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC – RÉOLUTION

Résolution CM 2020-117 concernant le déploiement des services de Desjardins sur le territoire de la MRC de La Matapédia dans le contexte de la pandémie COVID-19

- Considérant que depuis le début de la pandémie, la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia, sous la directive du Mouvement Desjardins, a fermé les sept points de services dispersés sur le territoire de la MRC en gardant le seul établissement d'Amqui ouvert à la clientèle ;
- Considérant que le Mouvement Desjardins a décidé de maintenir le statu quo quant aux points de services ouverts et fermés dans La Matapédia ;
- Considérant que les restrictions sanitaires à respecter et les exigences des aménagements à mettre en place apportent une réorganisation des services dans les établissements ouverts à la clientèle ;
- Considérant que les efforts déployés en vain afin d'offrir des services à la clientèle adéquats et personnalisés auprès des gens ;
- Considérant que l'utilisation des services en ligne ou au guichet automatique ne sont pas accessibles ou facile d'utilisation pour tous les Matapédiennes et Matapédiens ;
- Considérant que le contexte de pandémie rend difficile le déplacement de certaines personnes afin de recevoir ces services ;
- Considérant que le territoire de la MRC de La Matapédia est connu comme présentant trois secteurs géographiques (Amqui, Causapscal et Sayabec), ce qui permet une meilleure redistribution du service à la population en général ;
- Considérant que des journées ou des moments précis dans une semaine ou un mois présentent des particularités et des difficultés différentes pour les différents secteurs ;
- Considérant que les élus de La Matapédia sont interpellés afin de trouver une solution constructive avec les décideurs de la Caisse Vallée de La Matapédia ;
- Considérant que les élus de La Matapédia ont été assurés qu'après la pandémie, les huit points de service sur le territoire seront rouverts.

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. Appuie les démarches entreprises afin de déployer des services à l'établissement de la Caisse de Causapscal où le besoin est nettement manifesté depuis le début de la pandémie ;
2. Souhaite, par solidarité et en considération de l'étalement de la population sur le territoire, que le secteur Ouest (Sayabec) puisse bénéficier d'un service adapté à l'image de ce qui est planifié pour le secteur Est ;
3. Interpelle la présidente du conseil d'administration de la Caisse Vallée de La Matapédia afin de soumettre aux membres de son conseil d'administration la présente demande et qu'ils puissent utiliser leur pouvoir décisionnel et de représentants des membres de l'organisation pour simplifier les déplacements et améliorer le service à la population du territoire en ouvrant les institutions de Causapscal et de Sayabec selon des conditions particulières répondant aux besoins des populations de ces secteurs.

Adoptée.

13. PLAN D'ACTION CONCERNANT LA LÉGALISATION DU CANNABIS - DEMANDE DE REPORT

Résolution CM 2020-118 concernant une demande report pour la mise en œuvre du plan d'action émanant de l'aide financière accordée pour des activités de sensibilisation à la consommation du cannabis

- Considérant que la MRC de La Matapédia a adopté un plan d'action pour l'affectation des fonds provenant de l'aide financière obtenue du MAMH dans le cadre du Programme de la légalisation du cannabis ; l'aide financière totale est de 42 744 \$;
- Considérant que les sommes versées à la MRC de La Matapédia doivent être épuisées au plus tard le 31 décembre 2020 ;
- Considérant le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19 qui rend peu probable la réalisation de certaines activités prévues au plan d'action pour 2020.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. Demande au MAMH de reporter au 31 décembre 2021 la date limite pour engager les sommes versées dans le cadre du Programme de la légalisation du cannabis ;
2. Transmette copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec pour appui.

Adoptée.

14. MOTION DE FÉLICITATIONS À M. GERMAIN BARRETTE, DIRECTEUR DU PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE

Résolution CM 2020-119 concernant une motion de félicitations à M. Germain Barrette, directeur du Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, il est résolu unanimement d'adresser une motion de félicitations à M. Germain Barrette, directeur général du Parc régional de Val-d'Irène, pour la qualité du travail accompli au cours de son dernier mandat à la direction de la station.

Adoptée.

15. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur les tablettes des membres du conseil de la MRC. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2020-04-09 : Mme Andrée-Anne Bergeron, directrice générale, Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent ;
- 2020-05-05 : M. Nicolas Roy, directeur, Direction de la vérification du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

16. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

La séance se déroulant par visioconférence, aucune question n'est adressée par l'assistance.

17. AUTRES SUJETS

17.1 Prochaines rencontres – 10 juin à 19h30 (travail), 17 juin à 19h30 (ordinaire)

Les prochaines rencontres du conseil de la MRC sont les suivantes :

- Mercredi le 10 juin à 19h30 : rencontre de travail
- Mercredi le 17 juin à 19h30 : séance ordinaire

17.2 Lac-à-l'épaule du conseil – Suivi

Monsieur Marcel Belzile fait un retour sur le lac-à-l'épaule et demande quelles sont les avancées sur cette activité. Madame Chantale Lavoie a reçu le rapport qui a été transmis aux membres du conseil. Le poste vacant sur le comité administratif et la composition du comité sur la gouvernance sont des préoccupations qui sont ressorties de l'activité et qui ont depuis été réglées. Madame Lavoie devrait présenter lors de la prochaine séance de travail une proposition et certaines questions pour faire avancer certains éléments du rapport. La formation de la FQM portant sur la gouvernance des MRC pourra aussi servir de base aux réflexions futures. Une rencontre du comité de gouvernance est à prévoir dans les prochains jours.

17.3 Formation des élus

Monsieur Marcel Belzile mentionne qu'il pourrait être intéressant que la MRC puissent organiser certaines formations avec les élus (rôles des élus, éthique). Une recherche des mesures d'aide gouvernementale pour bénéficier de formations sur mesures pour les élus de la MRC pourrait être réalisée. Une évaluation des besoins sous forme de sondage pourrait d'abord être réalisée auprès des élus de la MRC pour identifier les besoins en formation.

17.4 Report facturation SQ - Conseil des ministres

Monsieur Martin Landry indique que la demande du milieu municipal pour le report du paiement des sommes versables à la Sûreté du Québec pourrait être entériné en mai par le Conseil des Ministres.

17.5 COVID-19 et levée des barrages routiers

Monsieur Pierre D'Amours mentionne que dans le contexte du déconfinement, il faut suivre la situation concernant la réouverture des régions et s'assurer de la capacité des établissements en santé de notre territoire de pouvoir répondre adéquatement à une augmentation des cas dans le Bas-Saint-Laurent.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2020-120 concernant la levée de la séance ordinaire du 13 mai 2020

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu de lever la séance 20h54.

Adoptée.